

Sevrage d'alcool à domicile

Consignes pour l'entourage

Votre proche commence un sevrage d'alcool à la maison. Il a pris cette décision avec des professionnels de la santé.



Information importante

Des suivis avec des professionnels de la santé auront lieu en personne ou par téléphone durant le sevrage.

Le pharmacien participe aussi au suivi.

Pourquoi ce sevrage

Votre proche a une dépendance physique à l'alcool et il pourrait ressentir des symptômes à l'arrêt.

Les symptômes incluent l'anxiété, les tremblements et la sueur.

Il pourrait aussi avoir de la difficulté à dormir.

Traitement

Le traitement réduit les symptômes de sevrage, mais pourrait causer de la somnolence.

Votre proche ne doit pas conduire ou faire des activités dangereuses durant la période de sevrage.

Le traitement dure environ 7 jours.

Consignes importantes

Votre proche doit éviter l'alcool pendant le sevrage.

Il doit boire environ 2 litres de liquide par jour.

Il doit éviter les fêtes et les situations à risque.

Ces actions aident à réussir le sevrage.

Votre rôle comme membre de l'entourage

Votre proche reste responsable de sa démarche.

Vous pouvez le soutenir selon vos limites.

Évitez de boire de l'alcool devant lui.

Offrez des encouragements et reconnaissez ses efforts.



Encouragements

Soulignez chaque progrès, même petit.

Rappelez-lui ses raisons de changement.

Le sevrage demande du courage et des efforts.

Il peut vivre des moments de découragement.

Soutien pour vous

Vous pouvez recevoir du soutien comme proche aidant.

Communiquez avec les services en dépendance au numéro sans frais : 1 866 964-4413.

Précisez que votre proche fait un sevrage d'alcool.

Un intervenant pourra vous aider et vous informer.

QUESTIONS?

Pour toute question ou problème en regard de la médication, des symptômes de sevrage ou de l'état psychologique de votre proche, veuillez vous adresser à :

Du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h

Infirmière associée au sevrage à domicile

Nom : _____

Téléphone : _____

Intervenant associé au suivi de votre proche

Nom : _____

Téléphone : _____

La fin de semaine entre 9 h et 21 h et en soirée la semaine jusqu'à 21 h ou selon les heures d'ouverture

Pharmacien aux coordonnées suivantes

Téléphone : _____

Entre 16 h et 8 h la semaine et la fin de semaine

Info-santé et Info-social appelez le 811

Centre de crise : _____

En cas d'urgence, appelez le 911 (ex. : tremblements très importants, hallucination).



prise de notes